



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-024**  
**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE**  
**SIGNATURE**  
**à Madame Martine JAROUSSE**  
**5<sup>ème</sup> ADJOINTE**

**Le Maire de Pélussin (Loire) :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L2122-18 et L2122-23 ;*

*Vu la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2022 fixant le nombre des adjoints ;*

*Vu la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints,*

*Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Martine JAROUSSE, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire, dans le cadre de la SOLIDARITE, la SANTE et LE HANDICAP, de l'Education du SPORT et de la JEUNESSE, mais aussi de l'AIDE AUX SINISTRES ;*

**ARRETE**

**ARTICLE 1er : DELEGATION DE FONCTIONS**

En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, à compter du 22 janvier 2025, Madame Martine JAROUSSE, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans la gestion de la Solidarité, la Santé et le Handicap, mais aussi l'aide aux sinistrés sur le volet social.

A ce titre, elle anime, au nom du Maire et dans le strict cadre du projet communal, le CCAS, la commission Education, Sport et Jeunesse, le COPIL Parcours de Santé et la Commission d'aide aux sinistrés et entreprend une communication active et régulière auprès de l'ensemble des instances municipales sur l'avancement des actions menées.

**ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE**

Madame Martine JAROUSSE, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire, reçoit une délégation permanente pour la signature des actes afférents aux matières visées à l'article 1, relatifs à ses délégations.

**ARTICLE 3 : ABROGATION**

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2022-08 en date du 18 mars 2022.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à :

- M. le Préfet
- Monsieur le trésorier public

Et notifié à l'intéressée.

Vu pour acceptation,  
La 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire  
Martine JAROUSSE

FAIT à Pélussin, le 20 février 2025  
Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20250220-2025-024-AJ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025  
Notification : 20/02/2025

